

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 6

Objet :
Forfait OGEC

Date de convocation :

29 octobre 2020

Date d'affichage :

29 octobre 2020

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :
18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt
Le 5 novembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Colette VERDOUX.

Pouvoir : Mme Anne ARRESTIER a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Absents Excusés : M. Jean-Pierre VALETTE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre la Commune de Lafrançaise et l'OGEC de l'école Sainte-Marie concernant le forfait communal, approuvée par délibération n° 29 du 28 juin 2007.

Il rappelle à l'assemblée l'article 4 de la convention qui stipule que le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le forfait communal de l'année scolaire à venir.

Monsieur le Maire propose de fixer le forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021 à 465 Euros par enfant.

Monsieur le Maire rappelle que sont pris en compte les enfants du primaire qui fréquentent l'Ecole Sainte-Marie, dont les parents sont domiciliés à Lafrançaise, et inscrits pour l'année scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021 à 465 € par enfant du primaire qui fréquente l'Ecole Sainte-Marie, dont les parents sont domiciliés à Lafrançaise et inscrits pour l'année scolaire,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL